

Non à la TVA sociale

Pierre Méhaignerie, Le Monde 29 Août 2007

*Président (UMP) de la commission des affaires sociales, culturelles et familiales de l'Assemblée nationale*

Le gouvernement se trompe : pour réduire le poids des cotisations sociales sur le coût du travail, l'augmentation de la TVA est une mauvaise solution

Pour améliorer la croissance et l'emploi, certains proposent de réduire le poids des cotisations sociales pesant sur le coût du travail. Pour trouver une source alternative de recettes, ils préconisent une augmentation de la TVA. L'objectif recherché est très important, mais l'augmentation de la TVA est une mauvaise solution. Pourquoi ?

Tout d'abord, un des thèmes dominants de la campagne présidentielle était l'augmentation du pouvoir d'achat. Une hausse de la TVA sera perçue comme contraire à cet objectif. Elle sera dénoncée de façon caricaturale comme la contrepartie des avantages fiscaux votés par le Parlement. C'est une illusion de croire que la hausse de la TVA sera sans impact sur les prix à la consommation. Dans la conjoncture actuelle d'augmentation des prix des matières premières, une hausse des prix risque d'entraîner une demande correspondante d'augmentation des salaires, et par répercussion, une hausse des coûts de production.

De plus, de nombreuses études en France et à l'étranger montrent que les gains de croissance et d'emplois liés à une baisse des cotisations patronales sont très limités à court terme et négatifs à moyen terme, dès lors que cette baisse est compensée par une hausse de la TVA. Cela appelle la prudence. Ensuite, au-delà d'un certain seuil psychologique, la recherche de contournement de TVA, et donc la fraude, est élevée. A mon avis, ce seuil se situe autour de 20 %.

Enfin, le plus surprenant dans ce débat, c'est qu'on semble ignorer le fait qu'on a opéré une baisse massive des cotisations sociales patronales il y a quatre ans. Sait-on qu'au niveau du smic, les entreprises ne paient plus 46 % de charges sociales, mais 20 %, 26 % au niveau de 1,1 smic et 30 % pour 1,2 smic ? Cet effort engagé il y a quatre ans représente une dépense budgétaire de 20 milliards d'euros, soit l'équivalent de 3 points de TVA.

S'il s'agit de faire face en matière de coût salarial à la concurrence chinoise, une baisse supplémentaire de 5 points des cotisations sociales n'est pas déterminante par rapport à ce qui est déjà engagé. Par contre, au niveau européen, la France a un coût salarial plus faible jusqu'à 1,2-1,3 smic, mais plus élevé au-delà. Les entreprises valoriseraient mieux cet effort si elles étaient convaincues d'un barème fixe de taux de charges sociales patronales en fonction du salaire, ce que la Commission des finances de l'Assemblée que je présidais avait proposé en 2006 au gouvernement.

Aujourd'hui en France, 65 % des dépenses de protection sociale sont financés par les cotisations sociales et 35 % par la fiscalité (budget de l'Etat et CSG). La moyenne européenne se situe autour de 40 %. L'idéal serait de transférer, progressivement, sur le budget de l'Etat le financement des cotisations familiales et de se situer ainsi au même niveau que les autres pays européens.

Pour prospérer, de quoi les entreprises ont-elles besoin, en particulier dans l'industrie ? Tout d'abord de trouver de la main-d'oeuvre et de disposer d'incitations à la reprise rapide d'un emploi. En second lieu de souplesse pour s'adapter aux variations du marché - l'assouplissement du contrat de travail peut être négocié en échange de la sécurisation des parcours professionnels. Elles ont enfin besoin de simplification administrative, comme par exemple la modification des seuils au-delà de 10 et 50 emplois.

En conclusion, les effets attendus d'une TVA dite " sociale " risquent fort de ne pas être au rendez-vous. Des réformes plus structurelles, ainsi que l'introduction de la concurrence dans les secteurs protégés, auront plus d'impact sur la croissance et l'emploi. Mais ces réformes ne seront acceptées que si les Français bénéficiant de salaires faibles ou modérés ont le sentiment, dans leur fiche de paie, d'une amélioration de leur pouvoir d'achat.

Dans un souci de justice, d'efficacité, de simplification, j'aimerais qu'en 2008 la fiche de paie intègre tout à la fois : le barème fixe des cotisations sociales patronales en fonction du niveau de salaire, la prime pour l'emploi - et celle-ci pourrait être améliorée en 2008 - et le nouveau dispositif d'exonération de cotisations salariales pour les heures supplémentaires. Ces modifications conforteraient l'élan de confiance instauré par l'élection du président de la République.